

Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 5 octobre 2020, au Centre Communautaire situé au 474, rue Principale à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers(e) :

Manon Côté	Benoît Couture
Steve Leblanc	Dominic Lapointe
Rémi Beauchesne	Gilles Gauvreau

Les membres participants à cette séance forment le quorum.

Assistent également à cette séance :

- M. Bobby Dubois, contremaître en voirie, eau potable et eau usée
- M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiments et environnement
- M. Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

Dans le cadre du contexte de la COVID-19, en respect des règles édictées par la Santé Publique et suivant l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, l'accès au public à cette séance est de nouveau autorisé. L'aménagement de la salle du conseil est fait afin de s'assurer du respect de la distanciation physique entre chaque élus, employés et chaque membre du public. De plus, tous les participants à cette séance (élus, employés, citoyens etc.) se doivent de porter le couvre-visage jusqu'à ce qu'ils soient assis et la disposition des chaises est faite afin de s'assurer que la distanciation physique puisse être respectée entre chaque participant.

2020-10-140 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 14 septembre 2020
4. Présentation des comptes
5. Adoption du règlement #514 - Modification du règlement de zonage/dispositions sur les poules
6. Projet de Coopérative de santé – Accompagnement par la CDRQ
7. Projet de Coopérative de santé – Désignation d'un représentant à siéger sur le Conseil d'Administration
8. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Demande de paiement

9. COPERNIC – Appui au projet « Transfert de connaissances sur la berce de Caucase »
10. Vente de la bâtisse du 250, 4e Avenue - Fermeture définitive du Gymnase et disposition des appareils
11. Projet d'une étude d'évaluation sur la création d'une Régie intermunicipale de déneigement -Demande d'aide financière au MAMH (Volet 4)
12. Contrôle qualitatif – projet de remplacement du réducteur de pression et projet de voirie RIRL
13. Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie
14. Demande de proposition – Estimation préliminaire pour le remplacement d'une conduite d'eau potable et prolongement du réseau d'eau usée (Rue principale)
15. Halloween 2020
16. Légion Royale Canadienne - Jour du Souvenir
17. Projet de voirie 2020-2021 : Ouverture d'une marge de crédit temporaire
18. Annulation de la journée Normand Maurice 2020
19. Dépôt d'une demande de soutien – Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2021
20. Vente d'un terrain résidentiel – Rue Nolette
21. Correspondance
 - 1- Confirmation du Club Alléghanish comme quoi les traverses de routes demeurent les mêmes pour la saison 2020-2021;
22. Période de questions
23. Clôture de séance

2020-10-141 Approbation du procès-verbal du 14 septembre 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal du 14 septembre 2020 soit accepté, tel que rédigé.

2020-10-142 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : **MANON CÔTÉ**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 68,145.42\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

2020-10-143 Adoption du Règlement #514 – Modification du règlement de zonage #453 concernant la garde des poules

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ADOPTER le Règlement #514 ayant pour but la modification du règlement de zonage #453 concernant la garde des poules afin que cette disposition soit autorisée comme usage additionnel à un usage des classes h1, h2, h3, h4 et h5.

2020-10-144 Projet de « Coopérative de Solidarité Santé (volet clinique médicale) » - Accompagnement par la CDRQ

IL EST PROPOSÉ PAR: **DOMINIC LAPOINTE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord accepte d'assumer les coûts de 900\$ + taxes pour le mandat d'accompagnement de la CDRQ (Coopérative de Développement Régionale du Québec), mandat visant à aider le projet de la nouvelle Coopérative de Solidarité Santé (volet clinique médicale).

2020-10-145 Projet de « Coopérative de Solidarité Santé (volet clinique médicale) » - Désignation d'un représentant à siéger sur le Conseil d'Administration

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord devienne « membre de soutien » de la Coopérative de Solidarité Santé (volet clinique médicale) au montant de 250\$;

QUE la municipalité désigne M. François Marcotte à titre de représentant à siéger sur le Conseil d'Administration de la Coopérative.

2020-10-146 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale PPA-CE) – Demande de paiement

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord approuve les dépenses d'un montant de 27,673.88\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2020-10-147 COPERNIC – Appui au projet « Transfert de connaissances sur la berce de Caucase »

IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord appui l'organisme COPERNIC pour son projet de *Transfert de connaissances sur la berce du Caucase; pour un engagement du milieu municipal et forestier*, dans le cadre du programme « pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes » de la Fondation de la Faune du Québec.

2020-10-148 Vente de la bâtisse du 250, 4^e Avenue - Fermeture définitive du Gymnase et disposition des appareils

CONSIDÉRANT QU'une offre d'achat de 70,000\$ a été reçue par M. Siarhei Marhun et Mme Hanna Marhun en lien avec la bâtisse du 250, 4^e Avenue (partie du lot 48, du rang B du cadastre du Canton de Ham et matricule #1585-77-7206);

CONSIDÉRANT QUE la vente de cette bâtisse signifie la relocalisation du Gymnase municipal;

CONSIDÉRANT QUE la partie « gymnase/karaté » pourrait être relocalisée dans la grande salle du Collège Horizon, mais que la portion « appareils de musculation » ne sera pas, pour sa part, relocalisé, signifiant donc la fermeture définitive du gymnase municipal;

CONSIDÉRANT QUE la partie « gymnase/karaté » demeurerait accessible pour la tenue des cours de Karaté, cours de danse, à la Maison des Jeunes, aux garderies, à l'école primaire, au service de garde, aux camps de jours etc. ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de disposer des appareils de musculation dans un très court délai et qu'il est souhaité que cette disposition se fasse « en 1 seul lot » et non en vendant les appareils « à la pièce »;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord accepte de vendre à M. Siarhei Marhun et Mme Hanna Marhun, la propriété du 250, 4^e Avenue (partie du lot 48, du rang B du cadastre du Canton de Ham et matricule #1585-77-7206), circonscription foncière de Richmond, pour le prix de SOIXANTE-DIX-MILLE DOLLARS (70 000,00\$) (taxes payables en sus,) payable comptant à la signature de l'acte de vente ;

QUE M. François MARCOTTE, maire et M. Mathieu COUTURE, directeur général soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous actes et documents relatifs à cet effet;

QUE la Municipalité relocalise la partie « gymnase/karaté » dans la grande salle du Collège Horizon et que celle-ci demeure disponible et accessible pour la tenue des cours de Karaté, cours de danse, à la Maison des Jeunes, aux garderies, à l'école primaire, au service de garde, aux camps de jours etc.;

QUE la Municipalité procède à la fermeture définitive du gymnase municipal et en informe la population ;

QUE la Municipalité dispose des appareils de musculation rapidement et que cette disposition se fasse « en 1 seul lot » et non en vendant les appareils « à la pièce »;

2020-10-149 **Projet d'une étude d'évaluation sur la création d'une Régie intermunicipale de déneigement – Demande d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale du MAMH (Volet 4)**

ATTENDU QUE certaines municipalités avoisinantes de la MRC d'Arthabaska aimeraient effectuer un projet d'étude et d'analyse d'opportunité pour la mise en commun de service de déneigement, c'est-à-dire afin d'évaluer la viabilité pour un projet de création d'une Régie Intermunicipale de déneigement;

ATTENDU QUE la municipalité de Ham-Nord a été approchée afin de connaître notre intérêt à participer à une telle étude avec les autres municipalités;

ATTENDU QUE la municipalité de Ham-Nord vient tout juste de signer une nouvelle entente de 5 ans (2020-2025) avec un entrepreneur local et qu'elle est très satisfaite de la situation actuelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord informe les municipalités avoisinantes de la MRC d'Arthabaska comme quoi elle ne participera pas au projet d'étude et d'analyse d'opportunité pour la mise en commun de service de

déneigement (Création d'une Régie intermunicipale) puisqu'elle est très satisfaite de la situation actuelle et des services reçus par l'entrepreneur local responsable du déneigement de notre réseau routier municipal.

2020-10-150 **Contrôle qualitatif des sols et matériaux – Projet de remplacement du réducteur de pression et Projet de réfection de voirie**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à la réception des demandes de proposition jeudi le 1^{er} octobre 2020 10h afin d'obtenir les services professionnels de contrôle qualitatif en chantier dans le cadre du projet de remplacement du réducteur de pression et du projet de réfection de voirie ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçue 4 propositions sur les 5 firmes invitées lors de ce processus, soient les propositions des firmes Groupe ABS Inc., Solmatech Inc, FNX Innov Inc et Les Services EXP Inc. Toutefois, la proposition de l'entreprise Solmatech Inc. est automatiquement rejetée puisque celle-ci a été reçue à 10h03 alors que l'heure limite de réception des propositions était fixée à 10h00 ;

ATTENDU la recommandation reçue le 5 octobre 2020 de Techni-Consultant Inc. ayant pour mandat de vérifier la conformité des propositions selon laquelle la plus basse soumission conforme provient de la firme Les Services EXP Inc. au coût de 22,008.20\$ taxes incluses ;

IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'OCTROYER le contrat pour les services professionnels de contrôle qualitatif en chantier dans le cadre du projet de remplacement du réducteur de pression et du projet de réfection de voirie à la firme Les Services EXP Inc. au coût de 22,008.20\$ taxes incluses.

Résultats des soumissions :

- | | |
|---------------------|------------------------|
| • Services EXP Inc. | 22,008.20\$ (tx incl.) |
| • Groupe ABS | 23,067.43\$ (tx incl.) |
| • FNX Innov | 34,938.60\$ (tx incl.) |

2020-10-151 **Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie**

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE le conseil municipal de la municipalité du Canton de Ham-Nord indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

QUE le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

QUE copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

2020-10-152 **Demande de proposition – Estimation préliminaire pour le remplacement d'une conduite d'eau potable et prolongement du réseau d'eau usée (Rue principale)**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à la réception des demandes de proposition vendredi le 2 octobre 2020 11h afin d'obtenir les services professionnels pour la réalisation des relevés topographiques, la mise en plans, un plan concept ainsi qu'une estimation pour des travaux de remplacement de segments de conduite d'eau potable d'une longueur de 190 mètres et l'ajout d'un réseau d'eaux usées sur la rue Principale ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçue 3 propositions sur les 3 firmes invitées lors de ce processus, soient les propositions des firmes Génicité Inc., Stantec Experts-Conseils Ltée et PLP Consultants S.E.N.C. ;

ATTENDU la recommandation reçue le 5 octobre 2020 de Techni-Consultant Inc. ayant pour mandat de vérifier la conformité des propositions selon laquelle la plus basse soumission conforme provient de la firme Stantec Experts-Conseils Ltée au coût de 7,473.38\$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'OCTROYER le contrat pour la réalisation des relevés topographiques, la mise en plans, un plan concept ainsi qu'une estimation pour des travaux de remplacement de segments de conduite d'eau potable d'une longueur de 190 mètres et l'ajout d'un réseau d'eaux usées sur la rue Principale à la firme Stantec Experts-Conseils Ltée au coût de 7,473.38\$ taxes incluses.

Résultats des soumissions :

- | | |
|----------------------------|------------------------|
| • Stantec Experts-Conseils | 7,473.38\$ (tx incl.) |
| • Génicité | 9,083.03\$ (tx incl.) |
| • PLP Consultants | 15,176.70\$ (tx incl.) |

2020-10-153 **Activités Halloween 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : MANON CÔTÉ
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

D'ACCORDER un budget de 500\$ pour la réalisation d'activités d'halloween 2020, budget qui servira pour la décoration et l'achat de bonbons.

2020-10-154 Légion Royale Canadienne - Jour du Souvenir

IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

D'ACCORDER une aide financière de 100\$ dans le cadre du "Jour du Souvenir" qui se tiendra le samedi 7 novembre 2020 et de mandater m. François Marcotte, maire, à aller déposer une couronne à la mémoire de nos soldats disparus au cours des guerres du siècle dernier et du nouveau siècle.

2020-10-155 Financement temporaire – projet de voirie 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en attente de la confirmation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'acceptation du règlement d'emprunt #513 d'un montant de 1,409,570\$ relativement aux travaux 2020-2021 de voirie, travaux touchant la 4^e Avenue, la Route de St-Fortunat, la Rue Principale et le Rang St-Phillipe ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité débutera les travaux à l'automne 2020 et que tout dépendant la température automnale, qu'il est probable que ceux-ci soient terminés en 2020 ou au printemps 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se devra d'assumer le coût des travaux jusqu'à l'encaissement du montant à financer à long terme (1,409,570\$) et que le processus entre le paiement des fournisseurs et l'encaissement du règlement d'emprunt à long terme peut s'échelonner sur quelques mois;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'AUTORISER la demande à la Caisse populaire de Victoriaville pour l'ouverture d'un emprunt temporaire de 1,409,570\$ qui sera remboursé dès l'encaissement du financement à long terme;

D'AUTORISER M. François Marcotte, maire, et M. Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tous documents relatifs à cet emprunt temporaire.

2020-10-156 Annulation de la Journée Normand Maurice 2020

CONSIDÉRANT QU'en raison de la situation de la COVID-19, l'organisme Solidarité Jeunesse s'est vu dans l'obligation d'annuler la tenue de la Journée Normand Maurice 2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait fait parvenir en septembre sa contribution financière annuelle de 308\$ à l'organisme en vue de la tenue de l'activité 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Solidarité Jeunesse, ayant annulé la Journée Normand Maurice 2020 à la dernière minute (3 semaines avant l'événement), a dû engendrer des coûts importants relatifs à la préparation de celle-ci (publicité, ressource-humaine etc);

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Solidarité Jeunesse, dans sa correspondance dédiée aux collaborateurs, demande à la municipalité s'il serait possible, malgré

l'annulation de l'activité, de maintenir notre commandite afin de soutenir l'organisme et ainsi aider à la pérennité et à la survie de la journée Normand Maurice;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la Municipalité du canton de Ham-Nord accepte de maintenir sa commandite 2020 au montant de 308\$ afin de soutenir l'organisme Solidarité Jeunesse et ainsi aider à la pérennité et à la survie de la journée Normand Maurice.

2020-10-157 **Dépôt d'une demande de soutien – Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2021**

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2021 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2021, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2020-2021 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'AUTORISER la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2021;

D'AUTORISER M. Mathieu Couture, directeur général, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la municipalité du Canton de Ham-Nord.

2020-10-158 **Vente d'un terrain Rue Nolette à M. P-A Roy et Mme Katy Morin**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIC LAPOINTE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la corporation vende à **Pierre-André ROY et Katy MORIN** le terrain ci-après décrit, savoir :

DÉSIGNATION

Un terrain ou emplacement, situé sur la Rue Nolette, sur le territoire de la Municipalité du Canton de Ham-Nord, province de Québec, G0P 1A0, connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-NEUF (6 077 289)** du "CADASTRE DU QUÉBEC", dans la circonscription foncière de Richmond.

Avec les améliorations, circonstances et dépendances.

QUE la Municipalité s'engage à fournir les services publics d'aqueduc et égouts.

QUE la possession dudit immeuble pour l'acheteur sera lors de la signature de l'acte de vente devant le notaire.

QUE le prix de la vente soit en la somme de VINGT-SIX MILLE QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS ET SOIXANTE-TROIS CENTS (26 092,63 \$) avec en plus les taxes applicables, payable au plus tard lors de la signature de l'acte de transfert devant notaire.

QUE l'acte de vente à intervenir contienne toutes les clauses usuelles en de tels actes.

QUE François MARCOTTE et Mathieu COUTURE, respectivement maire et directeur général de la corporation, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation le susdit acte de vente à intervenir et tous documents y relatifs pour et dans l'intérêt de la corporation.

À cette assemblée, il a été fait mention :

- 1) De la réception d'une correspondance du Club de motoneige Alléghanish nous informant que les traverses demeurent les même pour la saison 2020-2021.

Période de questions :

Une résidente présente à l'assemblée demande s'il y a du nouveau dans le dossier de la création d'une nouvelle Carrière/Sablière qui serait située sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham. Le maire mentionne qu'aucun élément nouveau ne s'est passé dans ce dossier depuis la dernière séance du 14 septembre dernier.

Le maire lève l'assemblée à 20h25.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et
secrétaire-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.